

grais liquide qui donnera à la plante, en même temps que l'humidité, un principe actif qui accélère la végétation en procurant à la jeune plante toute la vigueur nécessaire pour bien s'implanter dans le sol, et résister aux attaques des insectes, si dangereuses et si nuisibles pendant la première période de développement de la plante.

On trouve donc en définitive qu'une somme de dix francs est en moyenne suffisante pour l'arrosage d'un arpent et que soit pour la levée de la graine, soit pour fortifier la plante lors de son premier développement, cette dépense est insignifiante en comparaison des avantages qu'elle peut produire. Car elle serait couverte, quand l'augmentation de produit serait seulement de 1250 lbs. de betteraves par arpent.  
—*Revue d'Economie rurale.*

sition provinciale *Agricole et Industrielle* à Montréal, telle que décidée à sa dernière assemblée. La liste des prix pour la partie agricole a été soumise au Conseil telle que préparée par le comité nommé pour cette fin, et à part quelques légères modifications, elle a été adoptée ; la partie industrielle est confiée à un comité particulier qui doit s'en occuper d'une manière spéciale.

Le Conseil procéda ensuite à la formation de plusieurs comités ou commissaires permanents, afin de favoriser la dépêche des affaires et les commissions suivantes furent formées, savoir :

1o. Commission de direction des Sociétés d'Agriculture.

2o. Commission d'Enseignement et Statistique agricole.

3o. Commission des Musées et Bibliothèque agricole.

4o. Commission des Concours Provinciaux.

5o. Commission des finances.

6o. Commission d'importations étrangères.

7o. Rapports et publications.

8o. Commission de la Colonisation.

Nous donnerons dans le rapport officiel le nom des différents membres du Conseil qui forment partie de ces diverses Commission dont on reconnaîtra l'importance.

Les éleveurs de troupeaux Ayrshire se sont réunis dernièrement et ont résolu de tenir un *Herd Book* ou registre pour les animaux de cette race, et pour s'assurer de l'efficacité de leurs opérations ils ont demandé et obtenu que ce registre fut mis sous les auspices du Conseil d'Agriculture à de certaines conditions contenues dans l'exposé de leur demande. Enfin, le Conseil d'Agriculture, par une dernière résolution, a voté une subvention annuelle de \$1000 à la *Semaine Agricole* à certaines conditions contenues dans la résolution même.

Il s'est aussi occupé, à cette séance des bâties permanentes pour l'exposition à Montréal, mais les arrangements entre le Conseil et la Corporation de la Cité n'étant pas encore terminés, nous sommes forcé de nous abstenir d'en parler pour le moment.

Nous devons néanmoins féliciter le Conseil d'Agriculture de l'attitude ferme qu'il a prise de réunir, sur un même terrain, les deux exhibitions

agricoles et industrielles, malgré le refus de l'aide ordinaire de la chambre des arts et manufactures. Nous n'aurons plus à Montréal, le singulier spectacle de deux expositions distinctes, une au palais de cristal pour la partie industrielle et une autre pour la partie agricole sur un terrain souvent très éloigné. Le Conseil a compris, avec raison l'importance de ne pas séparer ces deux expositions, et à l'avenir, à Montréal, comme dans toutes les autres localités dans la Province d'Ontario et dans tous les Etats-Unis, nous aurons le plaisir de voir réunis sur un même terrain les ressources agricoles, manufacturières et industrielles de cette province.

### Les incendies dans les forêts.

On nous prie de reproduire l'excellente loi que M. le Dr. Fortin a fait passer à la dernière cession sur ce sujet. Pour notre part, nous croyons que cette loi n'est pas encore assez stricte et qu'il serait juste de rendre chacun responsable des dommages causés par son incurie. La plupart de nos colons sont malheureusement très imprudents quand il s'agit de mettre le feu. Ils ne songent guère aux conséquences de leur acte. Ne vaudrait-il pas mieux avoir un peu plus de trouble et ne pas prendre à la légère des risques dont on ne peut pas calculer la portée ? Ne vaudrait-il pas mieux s'entendre entre voisins, se consulter, choisir le moment propice et s'entraider pour garder les feux et les empêcher de s'étendre ? Il est du devoir de nos législateurs de protéger la population et de rappeler aux négligents que les punitions les plus sévères les attendent s'ils sont, par leur faute, la cause de la ruine de leurs voisins.

On pourrait peut-être essayer un avis public de ceux qui ont des défrichements à faire afin que les gens le sachent d'avance et puissent s'entendre en cas de danger.

Malgré ces précautions, il pourrait encore, arriver quelques accidents mais il est évident qu'ils seraient bien moins nombreux.

Nous espérons que les hommes d'expérience voudront bien faire connaître leurs vues sur ce sujet, afin qu'à la prochaine session nos législa-

## La Semaine Agricole.

MONTRÉAL, 9 JUIN 1870.

Nous nous contentons de ne donner aujourd'hui qu'un compte rendu, très imparfait des délibérations du Conseil d'Agriculture à sa dernière séance, remettant à la semaine prochaine, la publication du rapport officiel qui doit être approuvé par Mr. le Président.

### Séance du Conseil d'Agriculture.

Montréal, 1er Juin 1870.

Après les formalités ordinaires de lire et d'approuver les délibérations de la précédente assemblée, le Conseil reçut la résignation de Mr. le col. Rhodes, passa une résolution recommandant au gouvernement fédéral la remise de certains droits payés par Mr. le col. Rhodes sur l'importation qu'il a faite, cette année, de certains oiseaux insectivores et par là même utiles à l'agriculture.

Au sujet de la formation de secondes Sociétés d'agriculture dans les comtés, le Conseil d'Agriculture a passé un règlement général par lequel il est décidé que cette division ne serait plus accordée à l'avenir dans aucun comté qui aura moins de 45 milles dans sa plus grande longueur.

Malgré le refus de la part de la chambre des arts et manufactures de prêter son concours pour la prochaine exposition provinciale, le Conseil d'Agriculture a décidé de tenir une expo-